



Commune de Belmont-Broye ////

Procès-verbal de la séance n° 37 du Conseil général du lundi 14 avril 2025 à 19h30 à la buvette de la halle des sports à Domdidier

Personnes présentes : **9 conseillers communaux**
 46 conseillers généraux
 (selon liste des présences ci-jointe)

Personnes excusées : Mme Véronique d'Agostino, conseillère générale
 M. Kevin Terrapon, conseiller général
 M. Blaise Longchamp, conseiller général

Personne absente : M. Marc Cuennet, conseiller général

M. Matthieu Chardonnens Président, remercie les conseillères et conseillers généraux de leur présence ainsi que le Conseil communal, les représentants de la presse, le public ainsi que M. l'Administrateur communal et Mme Dafina Kadriji, apprentie de 3^{ème} année à l'administration communale.

Pour la séance de ce soir, les personnes excusées sont : Mme Véronique d'Agostino, Conseillère générale, MM. Kevin Terrapon et Blaise Longchamps, Conseillers généraux. M. Marc Cuennet, Conseiller général est absent.

Cette 37^{ème} séance du Conseil général a été convoquée selon l'avis paru dans la feuille officielle n° 13 du 28 mars 2025 et via courrier adressé aux conseillers généraux.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats de ce soir sont enregistrés. Cet enregistrement sera conservé jusqu'à son approbation et ensuite supprimé.

Pour toutes les interventions de ce soir, il faudra parler au micro. Merci d'annoncer votre nom et le nom de votre groupe à chaque intervention. En ce qui concerne les votes, il rappelle qu'il est important que chaque personne manifeste son vote par un oui, un non ou une abstention. Ceci afin d'obtenir un décompte correct. Afin de vérifier que tous les membres ont bien reçu leur matériel de vote, il demande de lever leur carton vert.

Il rappelle qu'à la suite de vos interventions, nous vous prions de bien vouloir transmettre votre texte en format Word à Mme Laurence Esseiva, directement après la séance du Conseil général ou au plus tard dans les 5 jours qui lui succèdent. Ceci afin de pouvoir retranscrire vos interventions avec exactitude.

A la suite du contrôle des présences, 46 membres du Conseil général sont présents. La majorité absolue est de 24 voix. Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

Avant de passer à l'ordre du jour de ce Conseil général, il indique que pour donner suite à la démission de M. Claude Jabornigg du groupe Le Centre Belmont-Broye et conformément aux résultats des élections communales du 7 mars 2021, le Conseil général accueille Mme Cindy Chassot du groupe Le Centre Belmont-Broye. Mme Chassot a été assermentée par la préfecture de la Broye le 11 février 2025.

Il invite Mme Chassot à se rendre au micro et à se présenter brièvement à l'assemblée.

Cindy Chassot, maman de 3 enfants, habite Léchelles et se réjouit de faire partie de cette grande famille qu'est le Conseil général.

Merci Mme Chassot et soyez la bienvenue au sein du Conseil général de Belmont-Broye.

M. le Président indique que pour donner suite au départ de M. Kevin Terrapon de la Commission culturelle, le Conseil communal a nommé un remplaçant à savoir M. Blaise Longchamp du groupe PLR Belmont-Broye. Le Conseil général lui souhaite plein succès dans ce nouveau mandat.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance n° 36 du 16 décembre 2024**
- 2. Communications du Conseil communal**
- 3. Election du Président-e et du Vice-président- du Conseil général 2025**
- 4. Election d'un membre du Bureau du Conseil général**
- 5. Comptes 2024**
 - a) Résultats*
 - b) Investissements*
 - c) Approbation des comptes*
- 6. Modification du nombre de Conseillers-ères communaux-ales et de Conseillers-ères généraux-ales pour la législature 2026-2031**
- 7. Divers**

M. le Président demande s'il y a des remarques ou demandes de modifications par rapport à l'ordre du jour. Ce qui n'est pas le cas.

L'ordre du jour est accepté à la majorité évidente.

1. Approbation du procès-verbal de la séance n° 36 du 16 décembre 2024

M. le Président indique que **M. Olivier Fischer**, Groupe MBB, a transmis en amont une demande de corrections pour le point 3.2.4 (page 44), veuillez trouver ci-dessous le texte de son intervention :

A la lecture du message et des plans concernant la modification du bâtiment de l'école de Léchelles, je comprends bien l'intention de la création de 2 salles de classes au rez-de-chaussée de l'école existante. Cette intervention me paraît pertinente et économique. Je voulais juste savoir à quoi était affectées ces surfaces actuellement.

En revanche, je ne comprends pas bien ce que vous désirez réaliser dans l'appartement du 1^{er} étage. L'introduction parle d'installer une classe enfantine et le plan présente 2 salles de classes qui ne correspondent pas aux normes avec respectivement 31 m² et 22 m² alors qu'une salle de classe enfantine doit faire 96 m². La surface des vitrages à disposition est également insuffisante pour répondre aux normes d'une salle d'enseignement. Vous parlez de l'installation d'un vestiaire que je ne lis pas non plus sur le plan.

Par ailleurs, avez-vous obtenu une promesse d'engagement de la Commission des constructions scolaires pour le subventionnement de ces travaux ? Si oui, à combien se monte-t-elle et ce montant est-il déjà déduit du crédit demandé de CHF 160'000.00 TTC.

Enfin, vous parlez d'anticiper l'augmentation du nombre d'élèves dans notre commune, mais à quand l'ouverture de ces classes doit-elle être effective pour répondre à la clause du besoin ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. Olivier Fischer a également demandé que son intervention après la réponse de Mme Anita Moullet, Conseillère communale, relative au point 3.2.4 (page 45 – 3^{ème} paragraphe) soit modifiée comme suit :

Oui, mais je trouve que la proposition qui est faite ici n'est pas tout à fait complète. Parce que les **promesses de subventionnement de la commission des constructions scolaires** sont normalement faites en amont des travaux. Je ne comprends toujours pas très bien comment on va aménager cette salle de classe.

J'ai l'impression que c'est toute la surface de l'appartement **qui doit** correspondre à la salle de classe.

M. le Président demande à l'assistance s'il y a d'autres remarques au sujet du procès-verbal de la séance n° 36 du 16 décembre 2024.

Aucune autre remarque n'étant émise, le procès-verbal avec les corrections demandées par M. Olivier Fischer est accepté à la majorité évidente.

2. Communications du Conseil communal

M. le Président passe la parole à **M. Albert Pauchard**, Syndic. En préambule, il présente les salutations du Conseil communal in corpore. Il indique qu'au niveau des communications, le Conseil communal a établi une communication qui est mise à disposition des Conseillères et Conseillers généraux sur le site internet, elle ne sera donc pas lue mais, est intégralement retranscrite dans le PV de la présente séance. Il s'agit de la révision du règlement d'organisation du Conseil général. Les dernières informations que nous avons, est que le règlement pourra être transmis au Conseil général, soit lors de la séance de juin. Et si la séance de juin est annulée, nous pourrions le soumettre au Conseil général lors de la séance du mois de septembre pour approbation.

Révision du Règlement d'organisation du Conseil général (ROCG)

Pour donner suite à la proposition de M. le Conseiller général Ivan Thévoz demandant l'introduction dans le règlement d'organisation du Conseil général (ROCG) de nouveaux outils parlementaires, le Bureau du Conseil général a accepté d'introduire le postulat et la proposition dans le ROCG. Il a saisi cette occasion pour un toilettage du règlement actuellement en vigueur afin qu'il corresponde aux nouvelles dispositions légales cantonales en la matière. Il en a profité pour y ajouter une table des matières et un glossaire afin d'assurer une meilleure lisibilité du règlement et une meilleure compréhension des termes qui lui sont spécifiques.

Plusieurs modifications et ajouts ont donc été apportés au règlement qui a été étudié par le Bureau du Conseil général, le Conseil communal puis le Service des communes et la Préfecture de la Broye.

Après toutes ces étapes, le règlement a finalement été soumis au Conseil général. Le règlement a été approuvé avec les amendements demandés par le Conseil général lors de sa séance du 23 septembre 2024.

Après le délai référendaire, le règlement a été envoyé en date du 7 novembre 2024 au Service des communes afin de permettre son approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF).

Dans le cadre de notre demande d'approbation, par la DIAF, de notre règlement d'organisation du Conseil général, le Service des communes a examiné le règlement sous l'angle de la législation sur les communes (loi sur les communes, LFCo) et de la loi sur les finances communales (LFCo).

Malheureusement, il est apparu que les amendements votés par le Conseil général, lors de la séance du 23 septembre 2024, ne pouvaient pas tous être approuvés car, pour certains, contraires à LCo. Il y avait notamment une confusion sur la notion de proposition au sens de l'article 17 al. 1 LCo.

Le règlement est depuis le 21 mars dernier entre les mains du Service des communes pour un ultime contrôle afin de pouvoir le soumettre à nouveau avec les modifications apportées pour approbation par le Conseil général.

Une liste détaillée des modifications apportées sur la version validée par le Conseil général en septembre 2024 est annexée au présent procès-verbal.

Le Conseil communal a également répondu aux 4 questions restantes qui avaient été posées en 2024 au Conseil communal :

- Question de MM Dany Chardonnens et Jean-Marc Chappuis concernant la caserne pompiers et ase de départ pour la Basse Broye
- Question de Mme Véronique d'Agostino concernant l'éclairage public
- Question de M. Eric Pauchard concernant la sécurité des enfants sur le chemin de l'école à Russy
- Question de M. Sylvain Egger concernant la fermeture des chemins AF : justification, cohérence et sécurité du village de Dompierre

Les réponses leur ont été transmises et également publiée sur notre site Internet.

M. le Président demande s'il y a des remarques par rapport aux réponses aux questions données par le Conseil communal.

M. Jean-Marc Chappuis, groupe MMB :

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic,

Mesdames, Messieurs les conseillers communaux et généraux

Je remercie le Conseil communal pour votre réponse qui risque d'en enrhummer plus d'un, tant elle est politiquement positive. Je ne vais pas ce soir contre répondre à vos arguments vus que la vision semble très claire pour le Conseil communal ainsi que les instances cantonales. Ces questions en lien avec ce projet ne sont pas des caprices d'enfants gâtés sachez-le, mais ce projet entraînera des conséquences pour les citoyens et les sapeurs qui habitent en périphérie ceci du simple fait que la futur caserne se trouve du côté nord de la voie ferrée.

Comme vous l'avez bien mis dans votre réponse l'effectif est actuellement de 45 pompiers. En 2022 l'effectif était encore de 70, en 2 ans nous avons perdu 35% de l'effectif ! Et ce n'est pas fini vu l'âge de certain collègue dont je fais partie.

En septembre 2024 nous avons recruter 4 personnes motivées... pas de quoi remplacer les départs. Le 14 avril 2025, il n'en reste déjà plus que 2 ... heureusement ils étaient très motivés ! Pour gérer une intervention il faut un officier avec des connaissances précises, la base de Domdidier en compte 13 tous très investis et très motivés. Combien travaillent sur la commune ? Un seul !

Autant vous dire que nous n'allons pas vers les beaux jours, la mise en commun des forces pour la Basse-Broye est en soit une bonne idée au vu du peu de vocation. Même en nous regroupant nous allons avoir des soucis de personnel.

Je loue les efforts du Conseil communal qui s'implique dans le label employeur ce qui nous permet d'avoir 4 employés communaux qui peuvent selon leur emploi du temps et leur positionnement intervenir en journée. Malheureusement au niveau vocation, je ne crois pas que nous sommes lotis en politique donc nous verrons bien ce que l'avenir nous réserve.

En résumé et afin de boucler la boucle de cette intervention

- Evitez d'avoir un incendie en journée
- Ayez une bonne connaissance des horaires CFF quand vous composerez le 118
- Que vous soyez propriétaires ou locataire je vous conseille de revoir vos polices d'assurances ECAB, immeubles ou ménage et de faire en sorte qu'elles couvrent les frais d'un éventuel sinistre
- En espérant que vos familles et vos biens ne soient pas impactées par ces évolutions

Nous espérons sincèrement que la vision des instances sera telle qu'elle est exposée dans la réponse du Conseil communal et sachez que nous ferons au mieux avec les situations et les moyens du moment.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques.

M. Sylvain Egger, groupe MBB :

Ma question, concernait la fermeture en novembre du chemin de remaniement Saint Aubin. Une fermeture qui avait donné lieu à pas mal de discussions autour de chez moi, forcément près de chez moi. Donc les gens sont venus vers moi me poser plein de questions que j'ai relayées en demandant au Conseil communal un petit peu de détails.

Quelles avaient été les la base, les raisons, les justifications, pourquoi on permet ce choix. Donc merci pour la réponse qui était très détaillée. Cela avait été mis à l'enquête en disant que c'était une route potentiellement accidentogène avec beaucoup de circulation. Là, j'ai pu avoir des données plus précises. On parle d'environ 200 véhicules par jour à 50 km heure, ce qui est effectivement le cas.

D'ailleurs, moi cela m'a un petit peu embêté. C'est plutôt agréable d'avoir un chemin qui est qui est sécurisé, que ça soit pour les cyclistes ou les agriculteurs. C'est vrai aussi que je faisais un petit peu un amalgame avec ce chemin AF et la route cantonale. Ce n'était pas du tout mon but. C'est plutôt une perspective pour le citoyen. Il est parfois difficile de comprendre la complexité des parties prenantes, difficile de comprendre que cela n'avance pas.

On a vraiment un ressenti que cela n'avance pas. J'ai apprécié d'apprendre dans votre réponse que vous avez des contacts hebdomadaires téléphoniques. J'aimerais plus, il est vrai et vous aussi je suppose.

Plus on communique, plus on est transparent mieux c'est. Il sera agréable aussi de pouvoir obtenir le rapport avec les détails dont vous parlez dans votre réponse afin de voir l'avancement des travaux. Il avait peut-être été communiqué mais, je ne l'ai pas retrouvé. Il est aussi difficile de comparer avec les autres chemins, quels sont les chiffres sur d'autres chemins ? Parce que ce n'est pas le seul qui a qui a beaucoup de circulation.

M. Sylvain Egger est satisfait de la réponse et remercie le Conseil communal.

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic :

Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, déjà je vous prie de m'excuser pour ne pas vous avoir serré la main, mais je ressors d'une facture de clavicule et doit encore faire attention. Monsieur le Conseil général, cela fait plaisir que nos réponses à vos questions puissent enfin répondre vos attentes.

Je suis le premier à vouloir que cela aille plus vite avec le Canton. Où nous on a une marge de manœuvre, on essaie d'aller vite, où l'on n'a pas de marge de manœuvre, on essaie d'aller au mieux. Concernant l'information par rapport à l'avancée des projets, je ne peux malheureusement pas vous faire un tour des dossiers à chaque séance du Conseil général, sinon cela durerait trop tard hein. Pour le mois de septembre, je travaille déjà sur une nouvelle formule pour vous donner plus d'informations.

Je vais juste donner un exemple. Aujourd'hui, nous avons reçu un courrier de la DGRM qui est l'équivalent de la Dime pour la section Route, sur des questions que l'on a posées au mois de décembre dernier avec des réponses que l'on a reçues maintenant au mois d'avril. Je n'envoie pas un message à vos députés. Mais certains cantons travaillent plus vite que d'autres quand il s'agit de traiter des dossiers qui appliquent les communes.

Je reste de toute façon, au Taquet par rapport à ces dossiers et je reviendrai vers vous au mois de septembre avec une présentation complète des différents projets sur la commune

M. le Président remercie M. le Syndic et M. le Vice-Syndic pour ces informations, il demande s'il y a d'autres interventions. Ce qui n'est pas le cas.

3. Elections du Président-e et du Vice-président-e du Conseil général 2025

M. le Président procède maintenant à l'élection du nouveau Président du Conseil général. Il indique que conformément au tournus établi entre les différents groupes du Conseil général, le groupe La Gauche Plurielle propose Monsieur Johnny Fleury à l'élection de la Présidence du Conseil général pour la prochaine période.

Il demande s'il y a d'autres candidats ? Ce qui n'est pas le cas. Il prie donc les membres du Conseil général de bien vouloir inscrire leur choix sur le bulletin distribué. **Monsieur Johnny Fleury du groupe La Gauche Plurielle est élu à la Présidence avec 46 voix.** M. le Président lui adresse toutes ses félicitations pour son élection.

M. Johnny Fleury prend la parole, il remercie le Président actuel qui encore Président pour quelques heures qui ne l'a pas trop sollicité pendant son mandat de vice-Président. Merci de la confiance, 46 sur 46 c'est déjà pas mal quand même. Il se réjouit de conduire les débats du Conseil général.

M. le Président procède maintenant à l'élection du nouveau Vice-Président du Conseil général. Il indique que conformément au tournus établi entre les différents groupes du Conseil général, le groupe PLR Belmont-Broye propose M. Matthias Ballaman à l'élection de la Vice-Présidence du Conseil général pour la prochaine période.

Il demande s'il y a d'autres candidats ? Ce qui n'est pas le cas. Il prie donc les membres du Conseil général de bien vouloir inscrire leur choix sur le bulletin distribué. **M. Matthias Ballaman du groupe PLR Belmont-Broye est élu à la Vice-Présidence avec 46 voix.** M. le Président lui adresse toutes ses félicitations pour son élection.

M. Matthias Ballaman prend la parole, il remercie le Conseil général pour sa confiance et son élection, il espère répondre à leurs attentes et à ceux du Conseil communal.

4. Election d'un membre du Bureau du Conseil général

M. le Président procède maintenant à l'élection d'un membre du Bureau du Conseil général. Comme M. Claude Jabornigg était membre du Bureau du Conseil général, il convient maintenant de le remplacer. Il indique que conformément au tournus établi entre les différents groupes du Conseil général, le groupe Le Centre Belmont-Broye propose Mme Cindy Chassot à l'élection de membre du Bureau.

Il demande s'il y a d'autres candidats ? Ce qui n'est pas le cas. Il prie donc les membres du Conseil général de bien vouloir inscrire leur choix sur le bulletin distribué. **Mme Cindy Chassot du groupe Le Centre Belmont-Broye est élue membre du Bureau du Conseil général avec 45 voix.** M. le Président lui adresse toutes ses félicitations pour son élection.

Mme Cindy Chassot prend la parole remercie le Conseil général pour sa confiance et fera de son mieux pour la communauté.

5. Comptes 2024

Avant d'ouvrir le chapitre des comptes de résultats 2024, **M. le Président** donne la parole à **M. Fabrice Currat** pour le Conseil communal.

M. Fabrice Currat, Conseiller communal indique que dans son article 12, la nouvelle loi sur les finances communales (LFCO), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, indique dans son alinéa 1 que le Conseil communal soumet chaque année les comptes à l'approbation du Conseil général dans les cinq mois qui suivent la fin de l'exercice.

En outre, l'article 19 relève que le Conseil communal présente en même temps que les comptes, le rapport de gestion qui fait état de ses principales activités et des évolutions importantes de l'exercice clos.

Dès lors, l'exécutif communal a le plaisir de présenter au Conseil général ses comptes et son rapport de gestion 2024.

En introduction pour les comptes 2024 alors que le budget 2024 prévoyait un excédent charge de plus de CHF 914'950 30, le compte de résultats pour l'année 2024 se solde par un déficit de CHF 355'834.00.

Comme indiqué lors des présentations au Conseil de la planification financière 2024-29 ainsi que lors du budget 2025, la commune a continué en faire face à une forte augmentation des charges de concert du canton ou d'associations régionales. Elles sont dues notamment à l'augmentation démographique qui est important dans la région d'une part et de nouvelles prestations offertes aux de belmontois depuis quelques années déjà. Comme les accueils pour la petite enfance ou plus récemment la mise en place à niveau de ces nouvelles prestations n'ont pas encore été compensées par de nouvelles rentrées ou produits.

Dès lors, il ressort des comptes 2024 un premier résultat négatif pour nous depuis la fusion. D'une manière générale, il convient de relever la très bonne gestion des maîtrises des charges budgétisées et les principales différences entre le budget des comptes qui représente environ 540000 francs. Tous les détails se trouvent dans le rapport de gestion 2024.

M. le Président demande à **M. Ludovic Corminboeuf**, pour la Commission financière, s'il souhaite apporter des précisions avant de débiter le chapitre des comptes de résultats 2024.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière

Conformément à l'article 72, alinéa 1 (lettre h) et 2 de la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière prend position sur le rapport de l'organe de révision et donne son préavis sous l'angle financier au Conseil général.

Préambule

La Commission financière a rencontré le 13 mars 2025 Monsieur Thierry Piccand, Administrateur communal, ainsi que Monsieur Fabrice Currat, Conseiller communal en charge des finances, et les remercie pour les informations obtenues lors de cette séance. La Commission financière s'est réunie ensuite à trois autres reprises (18, 24 et 27 mars) et a transmis à l'issue de ces différentes séances une liste de questions à Monsieur Thierry Piccand que la Commission financière remercie pour le temps qu'il a consacré à y répondre.

Nous avons également rencontré préalablement, en date du 5 mars 2025, Monsieur Michaël Picard, représentant de la société Fidustrust Révision SA, qui est l'organe de révision de notre Commune. Lors de cette séance, celui-ci nous a expliqué les contrôles effectués, ainsi que les méthodes mises en œuvre pour les réaliser. Ces travaux ont été résumés dans un rapport détaillé qui nous a été transmis.

La Commission financière a pris connaissance de ce rapport et n'a pas de remarque particulière à son sujet, hormis le fait qu'elle partage la recommandation de l'organe de révision concernant le système de contrôle interne qui doit encore être documenté au niveau des processus.

M. le Président indique que pour les comptes de résultats, nous allons procéder chapitre par chapitre, chaque fois la parole sera donnée au Conseil communal puis à la Commission financière. Les membres du Conseil général seront invités à intervenir si nécessaire chapitre par chapitre.

Un vote final aura lieu après avoir passé en revue tous les chapitres, en parallèle, nous allons également examiner la liste motivée des sur les comptes de résultats 2024 pour un total de CHF 208'900.00.

a) Comptes de résultats

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière

Le compte de résultat 2024 boucle, pour la première fois, avec un déficit de CHF 375'886,15 alors que le budget prévoyait une perte de CHF 914'950,00. Le déficit moins élevé que prévu provient principalement d'une bonne maîtrise des charges. Il convient de relever que le revenu net des impôts (chapitre 91) s'est élevé à CHF 17'164'600,58 alors que le budget prévoyait des rentrées fiscales nets pour un montant de CHF 17'079'200,00. La Commission financière tient donc à relever que les recettes fiscales ont été bien estimées dans le cadre du budget 2024.

A titre informatif, voici un tableau récapitulatif de l'évolution du compte de résultat de la Commune pour les années 2021 à 2024 :

	2021	2022	2023	2024	Evolution 2021-2024 (CHF)	Evolution 2021-2024 (%)
0. Administration	2 043 078	2 094 747	2 176 204	2 306 643	263 565	12,9%
1. Ordre et sécurité	76 586	70 064	191 770	221 597	145 011	189,3%
2. Formation	7 341 951	7 419 817	7 988 193	8 364 644	1 022 694	13,9%
3. Culture, sport et loisirs	199 911	255 505	254 046	361 753	161 842	81,0%
4. Santé	2 353 942	2 400 232	2 684 189	2 716 707	362 765	15,4%
5. Prévoyance sociale	2 875 688	3 037 401	3 355 918	3 686 276	810 588	28,2%
6. Trafic et télécommunications	1 164 917	1 227 587	1 247 079	1 231 366	66 449	5,7%
7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire	203 657	262 840	280 335	63 382	-140 275	-68,9%
8. Economie publique	104 226	161 434	147 082	190 695	86 469	83,0%
	16 363 955	16 929 627	18 324 814	19 143 064	2 779 109	17,0%
9. Finances et impôts	16 657 587	17 333 694	18 432 632	18 767 178	2 109 591	12,7%
Résultat	293 632	404 067	107 818	-375 886	-669 518	

Le tableau ci-dessus permet de constater que les charges ont progressées plus fortement (CHF + 2'779'109 / +17.0%) que les recettes fiscales (CHF +2'109'591 / + 12.7%). La progression dans les chapitres « 2. Formation » (CHF +1'022'694 / +13.9%) et « 5. Prévoyance sociale » (CHF +810'588 / +28.2%) ont enregistré l'évolution la plus importante.

Par ailleurs, la Commission financière tient à mentionner qu'à la suite de sa remarque, une liste motivée des dépassements de crédits a été établie (cf. document « *Liste motivée des dépassements sur les comptes de résultat 2024* ») conformément à l'art. 8 al. 4 du règlement des finances. La Commission financière salue la mise en œuvre de cette liste, laquelle devra être dorénavant soumise chaque année à l'approbation du Conseil général.

La Commission financière s'est concentrée dans son présent rapport sur les principaux écarts entre les comptes 2024 et le budget 2024 ou les comptes 2023 en évitant de répéter les informations déjà communiquées dans le rapport de gestion.

Chapitre 0 – Administration générale

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière :

01 Législatif et exécutif / 011 Législatif

0110.3000.01 Conseil général

L'écart par rapport au budget 2024 et aux comptes 2023 s'explique par l'annulation de la séance du Conseil général prévue le 24.06.2024. Ainsi, seules trois séances ont eu lieu en 2024. Ceci a permis de faire quelques économies.

02 Services généraux
022 Services généraux, autres

0220.3010.00 Salaires du personnel administratif

0220.3130.00 Emoluments, prestations diverses et frais d'archivages

Comme la personne spécialiste des archives mandatée par la Commune a dû être engagée sous la forme d'un contrat à durée déterminée, les coûts y relatifs sont comptabilisés dans le compte 0220.3010.00 et non dans le compte 0220.3130.00 comme prévu au budget 2024.

0220.3130.02 Frais de ports

L'écart par rapport au budget 2024 et aux comptes 2023 s'explique par l'augmentation du prix des lettres et des colis en vigueur depuis le 01.01.2024 (Courrier A : CHF 1.20 au lieu de CHF 1.10 précédemment / Courrier B : CHF 1.00 au lieu de CHF 0.90 précédemment), ainsi que par une augmentation du volume du courrier envoyé. Comme déjà mentionné par le passé, la Commission financière est d'avis qu'il est possible de limiter ces dépenses et invite le Conseil communal à mettre en place les réflexions et les actions nécessaires pour y parvenir.

0220.3158.00 Contrat de maintenance informatique, divers

Lors du bouclage des comptes 2023, une provision de CHF 20'000,00 avait été constituée pour les travaux d'adaptations informatiques nécessaire à la mise en place de la sécurité informatique. Cette provision s'est avérée inutile et a pu donc être extournée en 2024.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 1 – Ordre et sécurité publique, défense

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière :

15 Service du feu / 150 Service du feu

1500.4200.00 Taxe non pompier

La Commission financière constate que les produits de ce compte sont inférieurs au budget pour un montant de CHF 26'182.30. Il s'agira donc de mieux estimer le produit des taxes pour le prochain budget.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 2 – Formation

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière :

21 Scolarité obligatoire / 212 Ecole primaire II

2120.3171.00 Activités (Excursions, camps, divers)

La Commission financière constate que les dépenses sont bien inférieures au budget (CHF - 37'745,03). Si cela est en soi plutôt positif, cela est néanmoins surprenant car le législatif avait octroyé un crédit supplémentaire de CHF 13'000,00 lors de la séance du Conseil général du 23.09.2024. Le budget initial était donc suffisant. La Commission financière demande que les dépenses effectives soient mieux suivies durant l'année pour éviter qu'un tel cas de figure ne se reproduise.

21 Scolarité obligatoire / 218 Accueil de jour (AES)

2180.3636.00 Participation à l'AES « Les Papillons »

La Commission financière constate que la participation de la Commune est plus faible par rapport aux comptes 2023, mais plus élevée de CHF 24'287,57 par rapport au budget. Comme les comptes de l'Association sont bouclés et validés après le bouclage des comptes communaux, les montants figurant dans le compte 2180.3636.00 doivent être en partie estimés par le biais d'une provision. Celle-ci est ensuite extournée au début de l'année suivante. Ceci peut engendrer des différences positives (dans le cas où la provision était trop élevée) ou négatives (dans le cas

où la provision était trop faible) dans les comptes de l'année suivante. Cette situation n'est pas idéale et il serait souhaitable que les comptes de l'Association puissent être bouclés plus rapidement afin que la Commune puisse les reprendre dans ses comptes sans devoir passer de provisions.

M. Jean-Marc Chappuis, groupe MBB, demande pour le point 21020.3171.00 s'il serait possible d'avoir plus de détails sur le l'écart de la non-utilisation du budget afin que l'on puisse répondre à d'éventuelles questions de parents qui s'étonneraient que l'on ait laissé un montant pareil.

M. Fabrice Currat indique que le montant qui est mis au budget est calculé en année civile et l'école tient compte de l'année scolaire, ils sont toujours un petit peu en décalage.

Pour les activités extrascolaires, principalement, nous ne savons pas forcément toujours quelles sont les personnes qui viendront, quels moniteurs viendront. Et il y en a certains qui ont des papiers JS, d'autres pas. Pour le montant mis au budget, nous mettons un montant comme si en fait tous les moniteurs n'avaient pas de papiers. JS, et puis en fonction des papiers à disposition, on demande l'argent des subventions.

Nous préférons être prévoyants. Après, dans les activités, chaque classe, chaque maîtresse a un montant pour des activités extrascolaires. Tous ces montants ne sont pas utilisés par certaines classes, cela explique aussi la différence.

Mme Anita Moullet, Conseillère communale, rappelle que le budget est établi avec les effectifs connus en juillet et ensuite il y a les effectifs réels. Cela est très difficile de faire des budgets et engendre également de grandes différences. Il y a aussi les camps de ski ou la semaine thématique qui coûte moins chère. Le nombre d'élèves qui participent au camp de ski et ceux qui participent à la semaine thématique n'est pas connu lors de l'élaboration du budget d'où la différence par rapport au budget.

Aucune autre remarque ou question n'étant faite, **M. le Président** au chapitre 3.

Chapitre 3 – Culture, sport et loisirs

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

La **Commission financière** n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 4 – Santé

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

La **Commission financière** n'a pas de remarque étant donné qu'il s'agit principalement de charges liées.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 5 – Prévoyance sociale

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière :

54 Famille et jeunesse / 545 Prestations aux familles

5451 Structures d'accueil extrafamilial de jour

5451.3636.00 Frais des crèches

5451.4240.00 Participation des parents aux crèches

Nous prenons en compte le 2 comptes ensemble pour avoir une vision globale. En complément aux explications mentionnées dans le rapport de gestion, la Commission financière tient à préciser que la participation des parents aux frais de la crèche « Little Green House » est de 58.6% (61,9% en 2023). Le montant net à charge de la commune est ainsi de CHF 990'180,10 – CHF 579'803,70 = CHF 410'376,40.

5451.3636.01 Subvention à l'accueil de jour et aux Petits Pruneaux

La Commission financière constate un dépassement de CHF 65'018,30 par rapport au budget 2024 (+25,2%). Cet écart important avec le budget est expliqué notamment par un nombre d'heures de garde plus élevé et donc des coûts plus élevés pour les communes membres, ainsi que par une nouvelle méthode de répartition de certains coûts qui a pour conséquence que la commune de Belmont-Broye doit supporter davantage de coûts.

La Commission financière juge l'évolution des coûts de cette association préoccupante. S'agissant de charges liées, elle demande aux représentants de notre Commune au sein de cette association de veiller attentivement à l'évolution financière de cette structure.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 6 – Trafics et télécommunications

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, se réfère aux remarques indiquées dans la liste motivée des dépassements :

No. compte	Crédit supplémentaire	Budget 2024 (approuvé)	Motifs de l'excédent
6150.3141.00 Entretien courant des routes et éclairage	CHF 35'000	CHF 70'000	Il a été nécessaire, pour des raisons de sécurité, de mettre en terre la ligne de contact « Betteravière ». Cette intervention non-prévu a engendré un coût de CHF 13'402. Plusieurs accidents de la circulation ont engendré des frais supplémentaires. Cette dépense est compensée par des rentrées de plus CHF 40'000 sur le compte 6150.4260.00.
6150.3151.00 Entretien des véhicules et des machines et locations	CHF 40'000	CHF 39'000	Le moteur du Reform Multi a dû être changé pour un coût de CHF 28'000. Il est impossible de prévoir une éventuelle casse. Notre protection juridique a été engagé sur un éventuel défaut caché, sans succès.
6150.3300.10 Amortissements immobilisations corporelles/rtes	CHF 28'000	CHF 117'630	Le budget était sous-évalué, certains investissements ont été terminés en 2022 et 2023 et n'avaient pas été intégrés.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière n'a pas de remarque si ce n'est celles faites dans la liste motivée des dépassements. Cette liste est destinée à être mise à jour chaque année, mais si l'on constate un dépassement avant la fin de l'année, enfin avant l'approbation des comptes, on devrait valider cette liste avant. La validation lors de la séance des comptes est le dernier moment où on peut la faire valider, donc le processus est correct avec les explications.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 7 – Protection environnement et aménagement du territoire

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, se réfère aux remarques indiquées dans la liste motivée des dépassements :

No. compte	Crédit supplémentaire	Budget 2024 (approuvé)	Motifs de l'excédent
7206.3120.00 Frais d'électricité – Groupe E	CHF 24'000	CHF 108'000	Bien que réparti entre les Communes d'Avenches, St-Aubin et Belmont-Broye, nous constatons une hausse de la consommation de 33'000 kWh accompagnée d'une augmentation du prix de 0.6 ct kWh.
7301.3010.00 Traitement du personnel	CHF 27'000	CHF 80'000	Il s'agit là de répartition salariale (anciennement d'imputations internes). Celle-ci diffère légèrement des budgets, en fonction des données transmises par le service concerné. Sur l'ensemble des postes salariaux, le budget est respecté.
7301.3130.01 Frais de ramassages des objets inertes	CHF 40'000	CHF 172'000	En 2022, la dépense se montait à CHF 166'449 contre CHF 190'565 en 2021. Le budget 2024 se basait sur ces données. En relation avec les comptes 2023, l'augmentation n'est que de CHF 3'587. Le tonnage continue d'augmenter.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière

71 Approvisionnement en eau / 710 Approvisionnement en eau

7101.3510.00 Attributions financement spécial – maintien valeur – EP

7101.3510.01 Attributions financement spécial - équilibre cpte – EP

La Commission financière constate que les montants attribués à la réserve, qui servent à compenser l'excédent de produits afin d'avoir un équilibre entre les charges et les produits du chapitre 71, sont élevés. En effet, une attribution de CHF 215'926,31 à la réserve pour le maintien de la valeur a été comptabilisée (Compte 7101.3510.00) et une attribution de CHF 223'974,37 (Compte 7101.3510.01) a été comptabilisée à la réserve pour l'équilibre du compte. Ceci nous conduit aux réflexions suivantes.

Il ressort de ces deux comptes que les produits issus des taxes sont largement supérieurs aux charges. A notre sens, la réserve pour l'équilibre du compte (financée par la taxe d'utilisation) ne doit pas suivre la même logique que la réserve pour le maintien de la valeur (financée par la taxe de base EH et surface). En effet, la réserve pour le maintien de la valeur doit servir à supporter les frais financiers des investissements futurs permettant le renouvellement des infrastructures et elle est, par conséquent, amenée à augmenter ces prochaines années.

En revanche, la réserve pour l'équilibre du compte sert à couvrir les coûts de fonctionnement et ne doit donc pas augmenter de manière indéfinie (la réserve figurant dans le compte 290001.01 du Bilan s'élève au 31.12.2024 à CHF 1'442'164.71). Par conséquent, le montant de la taxe d'utilisation fixé actuellement à 2,50 CHF par m3 devrait être remis en question et adapté lors du prochain budget 2026. Il est à relever que la Commission financière avait déjà formulé cette remarque lors des comptes 2023.

72 Traitement des eaux usées / 720 Traitement des eaux usées
7201 Traitement des eaux usées communales

7201.3510.00 Attribution financement spécial- maintien valeur - EU 7201.4510.01
Prélèvement financement spécial - équilibre compte EU

La Commission financière constate qu'une attribution de CHF 380'252,30 à la réserve pour le maintien de la valeur a été comptabilisée (Compte 7201.3510.00) et un prélèvement de CHF 102'414,35 a été effectué dans la réserve pour l'équilibre du compte (Compte 7201.4510.01). Ceci nous conduit aux réflexions suivantes.

A l'instar du chapitre 71 relatif à l'approvisionnement en eau, la réserve pour le maintien de la valeur (financée par la taxe de base EH et surface) doit servir à supporter les frais financiers des investissements futurs permettant le renouvellement des infrastructures et elle est, par conséquent, amenée à augmenter ces prochaines années.

Concernant les coûts de fonctionnement, comme ceux-ci ont été supérieurs aux produits issus de la taxe d'utilisation, un prélèvement de CHF 102'414,35 dans la réserve s'est avéré nécessaire. Toutefois, malgré ce prélèvement, la réserve demeure élevée avec un montant de CHF 1'733'467,74 dans le compte 290002.01 du Bilan au 31.12.2024. Par conséquent, le montant de la taxe d'utilisation fixé actuellement à 2,60 CHF par m³ devrait être remis en question et adapté lors du prochain budget 2026. Il est à relever que la Commission financière avait déjà formulé cette remarque lors des comptes 2023.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 8 – Economie publique

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

La **Commission financière** n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 9 – Finances et impôt

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, se réfère aux remarques indiquées dans la liste motivée des dépassements :

No. compte	Crédit supplémentaire	Budget 2024 (approuvé)	Motifs de l'excédent
9610.3401.00 Intérêts des dettes	CHF 55'000	CHF 375'00	Dans la mesure où la Commune n'engendre pas de bénéfice, elle n'arrive pas à capitaliser ses liquidités. Dès lors, il est nécessaire de renouveler les emprunts en plus des emprunts pour les nouveaux investissements
9610.3499.00 Intérêts rémunérateurs	CHF 40'000	CHF 62'000	Le taux rémunérateur fait référence aux taux d'intérêt appliqué sur les acomptes d'impôts payés à l'avance ou sur les remboursements d'impôts. Il se base sur les prescriptions cantonales. Le budget 2024 s'appuyait sur les comptes 2022 de CHF 60'103.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière

91 Impôts

9100 Impôts communaux ordinaires / 9101 Impôts communaux spéciaux

La Commission financière constate que les revenus des impôts communaux ordinaires sont plus élevés de CHF 70'436,02 par rapport au budget 2024. Cet écart provient principalement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (CHF +143'304,15) et de l'impôt sur la fortune des personnes physiques (CHF +57'488,25). En ce qui concerne les impôts ordinaires sur les personnes morales, ceux-ci ont été inférieurs au budget 2024 (CHF -139'981,65 d'impôt sur le bénéfice et CHF -104'381,35 d'impôt sur le capital). Les impôts spéciaux, bien que beaucoup plus volatils d'une année à l'autre que les impôts ordinaires, ont été bien estimés dans le cadre du budget 2024 puisque les rentrées effectives sont proches du budget avec une différence de CHF - 5'861,85.

Le tableau ci-dessous résume ces différentes variations.

	Comptes 2024	Budget 2024	Différence	
Impôts communaux ordinaires	14 342 138,02	14 271 700,00	70 436,02	Chapitre 9100
dont impôt sur le revenu (personnes physiques) - année fiscale	9 975 000,00			Compte 9100.4000.00
dont impôt sur le revenu (personnes physiques) - années précédentes	1 618 304,15	11 450 000,00	143 304,15	Compte 9100.4000.10
dont impôt sur la fortune (personnes physiques) - année fiscale	598 500,00			Compte 9100.4001.00
dont impôt sur la fortune (personnes physiques) - années précédentes	150 588,25	691 600,00	57 488,25	Compte 9100.4001.10
dont impôt sur le bénéfice (personnes morales) - année fiscale	684 000,00			Compte 9100.4010.00
dont impôt sur le bénéfice (personnes morales) - années précédentes	276 018,35	1 100 000,00	-139 981,65	Compte 9100.4010.10
dont impôt sur le capital (personnes morales) - année fiscale	104 500,00			Compte 9100.4011.00
dont impôt sur le capital (personnes morales) - années précédentes	-39 281,35	169 600,00	-104 381,35	Compte 9100.4011.10
dont impôt à la source	527 267,02	445 000,00	82 267,02	Compte 9100.4002.00
dont impôt sur les prestations en capital	241 825,50	250 000,00	-8 174,50	Compte 9100.4030.00
dont récupération perte sur débiteurs, divers	47 344,00	10 000,00	37 344,00	Compte 9100.4029.00
Impôts communaux spéciaux	2 951 638,15	2 957 500,00	-5 861,85	Chapitre 9101
Total impôts communaux ordinaires et spéciaux	17 293 774,17	17 229 200,00	64 574,17	

9100.4611.00 Réforme fiscale (compensation de base)

La compensation pour la réforme fiscale (compte 9100.4611.00) se monte en 2024 à CHF 153'172,00. A titre informatif, elle sera de CHF 129'000,00 selon le budget 2025 et sera encore perçue une dernière fois en 2026.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques avant de passer au vote des comptes de résultats 2024 et celui de la liste motivée des dépassements

Pour la liste motivée des dépassements, M. Fabrice Currat, Conseiller communal, indique que conformément à la Loi sur les finances communales, il vous a été également remis la liste motivée des dépassements. Ces dépenses déjà réalisées sont évidemment déjà intégrées dans les différents comptes 2024.

Le règlement communal des finances (RFin) précise, à l'article 8 *al.* 4, que le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées et les soumet globalement au Conseil général pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minimales importances inférieures à CHF 20'000 n'ont pas l'obligation d'être listés.

Pour mémoire, le budget approuvé le 11 décembre 2023, présentait un excédent de charges de CHF 860'450. Au vu de certaines dépenses auxquelles la Commune a été confrontée ou sollicitée, un crédit supplémentaire de CHF 54'500 a été demandé et validé par le Conseil général en date du 23 septembre 2024, conformément à l'art. 36 *al.*3 de la LFCO.

Lors du bouclage des comptes 2024 en mars 2025, il a toutefois été constaté que certaines charges présentaient un dépassement supérieur à CHF 20'000 et devaient dès lors être listés et présentés au Conseil général.

Il s'agit là d'un aspect purement formel étant donné que ces charges ont déjà été engagées et payées.

Le total des dépassements se montent à

TTC CHF 289'000.00

Le montant total de CHF 289'000 ne corrigera pas les budgets 2024 validés. Il a été financé par les capitaux propres de la Commune. En outre la perte présentée aux comptes 2024 reste inférieure de CHF 539'000 par rapport à son budget.

Plus aucune question n'est posée. **M. le Président** demande de passer au vote.

**Les comptes de résultats 2024 sont acceptés à l'unanimité.
La liste motivée des dépassements pour un montant total de CHF 289'000.00 est
acceptée à l'unanimité**

b) Comptes des investissements

Avant d'ouvrir le chapitre des comptes d'investissements 2024, **M. le Président** donne la parole à **M. Fabrice Currat** pour le Conseil communal.

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, indique que concernant les investissements 2024, on constate un résultat net pour 2024 CHF 2'703'340. Avec des charges de CHF 3'239'708 et des revenus de CHF 536'368. Dans le rapport, vous aviez plusieurs objets d'investissement qui ont été permis durant l'année 2024, donc vous avez différents décomptes plus évidemment les autres objets qui sont en cours de réalisation.

M. le Président demande à **M. Ludovic Corminboeuf** pour la Commission financière, s'il souhaite apporter des précisions avant de débiter le chapitre des comptes d'investissements 2024.

M. Ludovic Corminboeuf indique que la Commission financière constate que le montant net d'investissement se monte à CHF 2'703'340,12. L'écart par rapport au budget s'explique par le report de plusieurs projets d'aménagements routiers (Chapitre 6), et de projets relatifs à l'approvisionnement en eau et au traitement des eaux usées (Chapitre 7). Les charges y relatives seront donc reportées sur les années futures.

Nous avons pris connaissance des différents tableaux relatifs aux investissements terminés, de même qu'aux investissements en cours et avons également obtenu le décompte final détaillé de l'école de Dompierre. La Commission financière n'a pas de remarque particulière à formuler au sujet des investissements.

Chapitre 2 – Formation

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le chapitre 2 est accepté à la majorité évidente.

Chapitre 3 – Culture, sport et loisirs

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le chapitre 3 est accepté à la majorité évidente.

Chapitre 6 – Trafics et télécommunications

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le chapitre 6 est accepté à la majorité évidente.

Chapitre 7 – Protection environnement et aménagement du territoire

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le chapitre 7 est accepté à la majorité évidente.

Chapitre 8 – Economie publique

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le chapitre 8 est accepté à la majorité évidente.

Chapitre 9 – Finances et impôt

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le chapitre 9 est accepté à la majorité évidente.

Plus aucune question n'est posée. **M. le Président** demande de passer au vote.

Les comptes de fonctionnement 2024 sont acceptés à l'unanimité

c) Approbation des comptes

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, indique que l'exercice comptable 2024 se solde par une perte de CHF 375'886.15. Une perte prévisionnelle plus importante, à hauteur de CHF 914'950, avait été budgétée. Le déficit a pu être réduit car certaines dépenses, notamment sur les honoraires et les entretiens n'ont pas été réalisés ou que partiellement. Des subventions fédérales supplémentaires, d'environ CHF 70'000 ont été perçues sans avoir nécessairement la certitude de pouvoir les obtenir. La vente d'un bâtiment en zone agricole a également permis de dégager un bénéfice extraordinaire de l'ordre de CHF 84'000.

Ce résultat, bien que moins pessimiste que celui présenté, reste toutefois déficitaire. Il montre que les comptes 2024 suivent la tendance d'une diminution des bénéfices des années précédentes et d'une augmentation des pertes tel que présenté au Conseil général en septembre dernier. Cette planification financière relève déjà une situation financière très tendue pour les prochaines années avec une estimation pour 2027 d'une perte à plus de CHF 2 millions.

Au niveau des investissements un montant net de CHF 2'703'340.12 a été dépensé. Ajouté à ceux validés lors de la séance du Conseil général de décembre, le solde des investissements en cours ou à venir se monte plus de CHF 11 millions. Ces dépenses doivent actuellement être financées par des prestataires externes (emprunts).

3. Rapport de gestion

Le rapport de gestion 2024, le troisième sous cette forme, a été réalisé avec les objectifs suivants :

- Maintenir la structure actuelle pour faciliter la lecture
- Présenter les différentes réalisations et projets développés
- Informer de manière transparente sur la situation financière
- Présenter les investissements terminés et ceux en cours

4. Conclusion

Le Conseil communal, appuyé par son organe de révision, demande au Conseil général de bien vouloir approuver les comptes 2024 de la Commune de Belmont-Broye.

M. le Président demande à **M. Ludovic Corminboeuf** pour la Commission financière, s'il souhaite apporter des précisions à la liste motivée.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière

Bilan de la Commission financière

Les dettes financières à long terme se montent à CHF 32'801'563.40 au 31.12.2024, soit en augmentation CHF 1'481'588.90 (+4.7%) par rapport à l'année précédente (dettes financières à long terme au 31.12.2023 : CHF 31'319'974.50).

Il est à relever que plusieurs prêts bancaires arriveront prochainement à échéance. Vu l'évolution actuelle des taux hypothécaires, il est à espérer que les charges d'intérêt pourront être réduites.

La Commission financière n'a pas d'autres remarques concernant le bilan au 31 décembre 2024.

Conclusion

La Commission financière recommande au Conseil général :

- **d'accepter les comptes de résultat et d'investissements 2024 et le report du déficit de CHF 375'886,15 dans les capitaux propres (diminution des capitaux propres)**
- **d'approuver globalement la liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'article 8 RFin selon le document « Liste motivée des dépassements sur les comptes de résultat 2024 »**

Pas de remarque de l'assemblée.

Plus aucune question n'est posée. **M. le Président** demande de passer au vote.

Les comptes 2024 sont acceptés à l'unanimité

M. le Président passe la parole à **M. Albert Pauchard**, Syndic, pour commenter le rapport de gestion 2024.

Le rapport de gestion 2024 a été mis en ligne. Vous le trouvez sur le site internet. Vous retrouverez dans ce rapport de gestion l'ensemble des informations concernant l'activité communale durant la dernière période législative de 2024 avec, un certain nombre d'informations à la fois sur les actions, réalisations et projets communaux.

En plus de cela, vous trouverez une partie importante sur l'analyse des comptes dont vous avez accepté les résultats. Le rapport de gestion donc est à votre disposition, nous vous souhaitons une bonne lecture. Comme l'année passée, ce 3^{ème} rapport est conséquent avec 86 pages à votre disposition et pour vos insomnies nocturnes.

Nous allons poursuivre et améliorer encore l'information sur les différentes activités à la fois du Conseil communal et les différentes actions menées par la commune, ainsi que les différentes réalisations sur le territoire communal, tant en termes d'informations administratives qu'en termes d'informations concernant la réalisation des infrastructures.

Ne vous étonnez pas de la une de ce rapport de gestion. Certes, la personne qui se trouve en page de garde est moins connue que l'ancien conseiller fédéral, Monsieur Alain Berset qui faisait la une du dernier rapport de gestion. Il s'agit d'une habitante de la Commune, Madame Kim Gartmann qui est multiple championne Suisse, européenne et mondiale dans la discipline de Pole Sport IPSF qui s'est vu le prix du Mérite sportif Belmontois lors du comptoir de décembre dernier.

Il remercie l'Administration pour la mise en place de ce rapport, ce qui n'est pas une mince affaire. Ce rapport est important, cela demande de l'Administration mais, aussi de la part du Conseil communal, un investissement important.

Constatant qu'il n'y a plus de remarques, **M. le Président** passe au point suivant.

6. Modification du nombre de Conseillers-ères communaux-ales et de Conseillers-ères généraux-ales pour la législature 2026-2031

M. le Président passe la parole à M. Albert Pauchard, Syndic.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers généraux, peut-être futurs Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions de l'article 54 alinéa 3 de la loi sur les communes, le Conseil communal vous soumet la proposition de réduire le nombre de conseillers généraux et de conseillers communaux pour la législature 2026-2031. Le Conseil communal vous propose d'abaisser le nombre d'élus au Conseil général à 30 et le nombre d'élus au Conseil communal à 7. Passer donc de 9 à 7 pour le Conseil communal et de 50 à 30 pour le Conseil général

À cet effet, vous avez pu prendre connaissance du message qui accompagne la demande. Sans paraphraser les considérants de ce message, le Conseil communal tient tout de même à rappeler que la décision de définir le nombre de membres au législatif comme à l'exécutif appartient au propre du Conseil général.

En la matière, le Conseil communal propose, le Conseil général dispose. Si vous me permettez. Ce raccourci n'est pas une décision simple à prendre tant elle soulève de questions qui ont été elles-mêmes aussi débattues autour de la table du Conseil communal lors de l'examen de cette proposition. Le Conseil communal vous fait pleinement confiance pour trouver la meilleure formule

1. Introduction

En préambule, le Conseil communal indique que la révision de la loi sur les communes postule le nombre de membres minimum pour un Conseil communal de 3 et de 30 pour un Conseil général. Il n'est plus limité en fonction du nombre d'habitants, le choix d'un Conseil communal à 5, 7, 9 ou plus est laissé à l'appréciation de l'autorité communale. De même pour le nombre de Conseillers généraux.

2. Argumentaire

A titre d'information, la Commune d'Estavayer (10'000 habitants) passe de 9 à 7 élus, la Commune de Gubloux (environ 8'000 habitants) envisage de faire de même. La Commune de Marly (8'500 habitants) est passé également de 9 à 7 Conseillers communaux en début de législature. La même démarche est mise en examen du Conseil communal pour la législature 2026-2031, soit une proposition de réduire à 7 le nombre de Conseillers communaux et à 30 le nombre de Conseillers généraux.

Dans le cadre de ce projet, le Conseil communal propose de passer à 7 membres au Conseil communal et à 30 membres au Conseil général. L'objectif est d'optimiser notre fonctionnement.

En termes financier, la répercussion de cette réduction sur les postes Conseil communal et général, n'amène pas d'économies patentées (estimation de l'ordre CHF 5'000 pour le Conseil général et de CHF 13'000 francs pour le Conseil communal). Là n'est pas l'objectif car, il conviendra plutôt de conserver le budget et de promouvoir ainsi la fonction de conseiller au service de la population.

En termes de conduite des affaires communales, le bénéfice est plus important :

- meilleure implication des Conseillers communaux dans la gestion des affaires communales
- répartition des tâches par dicastère plus équilibrée
- attractivité du rôle de Conseiller communal renforcée avec un dicastère qui a du poids
- efficacité renforcée dans la gouvernance et la gestion de la commune.

Avec une répartition des tâches plus équilibrée par dicastère qui tient compte de l'expérience en la matière acquise durant 2 législatures et du soutien opérationnel des services communaux, la charge de travail des conseillers communaux ne devrait que légèrement augmentée.

Un candidat ou une candidate pour le mandat de Conseiller-ère communal-e doit pouvoir dégager une disponibilité au Conseil communal d'environ 20% en journée (heures de bureau) par semaine, les séances du Conseil communal les lundis après-midi incluses, et un certain nombre d'assemblées et/ou comités ainsi que les délégations officielles se déroulant en soirée et certains week-ends.

Concernant les Commissions à repourvoir dans le cadre du mandat de Conseiller général, il convient de rappeler que les commissions obligatoires sont les suivantes :

- Commission financière : article 36 de la loi sur les communes, cette commission dépend du Conseil général
- Commission d'aménagement : article 36 de la loi sur l'aménagement du territoire, cette commission dépend du Conseil communal
- Commission des naturalisations : article 43 de la loi sur le droit de cité fribourgeois, cette commission dépend du Conseil général
- Commission de l'énergie : article 27 de la loi sur l'énergie, cette commission dépend du Conseil communal. Elle peut toutefois être intégrée dans une autre commission.

S'y ajoute le Bureau du Conseil général (art. 15 de la loi sur les communes).

En outre, dans le cadre des 2 législatures précédentes, la Commune de Belmont-Broye a institué 2 commissions, qui ne sont pas obligatoires au sens de législation cantonale :

- Commission culturelle (dépendant du Conseil communal) : cette commission en charge de l'animation culturelle de la Commune a été instituée en son temps par la Commune de Domdidier et maintenue par le Commune de Belmont-Broye. Elle pourrait à l'avenir être composée de membres qui ne font pas nécessairement partie du législatif mais qui ont la motivation d'œuvrer pour développer une offre culturelle sous l'égide de la Commune.
- Commission Senior (dépendant du Conseil communal) : cette commission a été mis en place pour la mise en place d'un concept Seniors conformément à l'art. 4 de la loi sur les seniors. Le constat est le même que pour la Commission culturelle.

A titre indicatif, les 38 membres du Conseil général intervenants dans les commissions et le bureau se sont rencontrés en 2024 à 46 reprises. Cela représente, une moyenne de 6 séances annuelles (moyenne de 5 membres par séances).

Dans l'optique d'une réduction à 30 membres du Conseil général, il pourrait être décidé de réduire le nombre de membres du Conseil général dans les commissions et/ou d'intégrer des citoyens(ennes) motivé(e) dans les commissions non obligatoires.

Le Conseil communal estime au vu de ces explications qu'un Conseil général de 30 membres permet de repourvoir les Commissions obligatoires et le Bureau sans créer une charge supplémentaire.

3. Conclusion

En conclusion, le Conseil communal propose au Conseil général la réduction du nombre de Conseillers communaux à 7 et le nombre de Conseillers généraux à 30 en application l'art. 54 al.3 de la loi sur les communes.

M. le Président demande s'il y a des interventions pour ce point.

M. Dany Chardonnens, groupe UDC-Indépendants-UDF

Monsieur le Président, chers collègues du Conseil général,

Le groupe UDC-Indépendants-UDF souhaite conserver le statu Quo, soit que le maintien de 9 élus au Conseil communal et 50 élus au Conseil général

Pour le Conseil communal, si une réduction de 9 à 7 sièges était approuvée, cela créerait des postes à environ 30 40% de taux d'activité. Cela nous semble nettement moins attractif qu'actuellement. Tous les partis ont de la peine à recruter des candidats pour une telle tâche et il est évident que la réduction du nombre d'élus fermerait la porte à de nombreuses personnes qui ne pourraient tout simplement pas réduire leur temps de travail professionnel pour exercer un tel mandat.

En reprenant les résultats des dernières élections en 2021, les groupes MBB et la Gauche Plurielle auraient chacun et chacune perdu un siège. Avec les professions exercées par le Conseil communal actuel, une partie non négligeable des élus de cette législature assis à la table en face de nous n'aurait pas pu faire un acte de candidature vu le taux d'activité demandé. Toutes les personnes dépendantes d'un employeur auraient de la difficulté à se libérer davantage pour assurer un mandat au Conseil communal.

Il y aurait également un impact financier car les Conseillers communaux élus ne pourraient pas faire de sacrifices financiers et les augmentations des dépenses liées pour les défraiements seraient conséquentes. Cela serait absolument dommageable de se priver délibérément de compétences utiles au bon fonctionnement de notre Commune.

Concernant le Conseil général, nous sommes d'avis qu'il faut continuer avec 50 élus afin de garantir toutes les sensibilités de nos villages. La population doit pouvoir s'exprimer à travers ses élus et le nombre actuel représente déjà moins de 20% de la population, ce qui est un minimum. Chers collègues, le statu quo a fait ses preuves et nous vous invitons à poursuivre sur cette voie. Oui, au Conseil communal à 9 et à 50 au Conseil général.

Mme Cindy Chassot, groupe Le Centre Belmont-Broye.

Contre-proposition du groupe "Le Centre" sur la réorganisation des conseils

Le groupe Le Centre soutient la volonté du Conseil communal d'équilibrer son fonctionnement, et approuve la réduction du nombre de conseillers communaux de 9 à 7. Nous saluons cette démarche et faisons confiance aux membres du Conseil pour avoir réfléchi à cette réorganisation.

Concernant le Conseil général, nous émettons des réserves sur la réduction à 30 membres. Une telle baisse nous semble trop importante pour une commune de plus de 6'000 habitants. À 30, chaque conseiller représenterait en moyenne plus de 200 habitants, soit environ 0.49 % de la population. Autrement dit, moins d'un demi-pourcent de la population aurait une voix directe au sein du Conseil général — ce qui soulève de réelles questions de représentativité.

Nous comprenons l'objectif d'impliquer davantage les élus dans les commissions. Cependant, cette réduction risque aussi d'entraîner une surcharge de travail et de dissuader certains profils, notamment ceux qui souhaitent s'engager sans pouvoir assumer une charge trop lourde.

La richesse de notre démocratie locale repose sur la diversité des profils et la possibilité de s'impliquer à différents niveaux. Nous proposons donc un compromis à 40 conseillers généraux, qui garantirait une meilleure implication, tout en maintenant une représentation politique et sociale équilibrée.

M. Nicolas Bugnon, Groupe La Gauche Plurielle.

Mesdames et Messieurs, chers membres du conseil,

Je prends la parole au nom de la grande majorité de notre groupe Gauche plurielle pour défendre fermement le maintien du nombre de conseillers généraux à 50 pour notre commune de Belmont-Broye, qui compte 6'000 habitants. Cette position est appuyée par des considérations légales et démocratiques qui méritent d'être exposées avec clarté et conviction.

En premier lieu, la loi en vigueur sur les Commune stipule à son Art. 27 qu'un Conseil général se compose de 30 membres dans les communes de moins 2'500 habitants, 50 membres dans les communes de 2'500 à 10'000 habitants, 80 membres dans les communes de plus de 10'000 habitants. Belmont-Broye, avec ses 6'000 habitants, rentres-en plein dans la catégorie des Conseils généraux constitués de 50 membres. Si les exceptions sont possibles, une brève observation des communes concernées dans le canton démontre qu'elles sont rarissimes, bien au contraire, plusieurs communes importantes proposent à l'inverse encore une Assemblée communale.

Ce nombre de 50 conseillers généraux n'est pas arbitraire. Il est essentiel pour maintenir une démocratie locale vivante. Réduire ce nombre reviendrait à diminuer le nombre de personnes pouvant participer activement à la politique communale, ce qui irait à l'encontre de nos principes démocratiques.

Un conseil avec un nombre suffisant de membres permet une bonne représentation des différents villages et quartiers de notre commune, des différents groupes démographiques par âges et appartenances sociales, et bien évidemment aussi des différentes opinions. Chaque conseiller peut apporter des perspectives uniques et des préoccupations spécifiques, assurant ainsi que les décisions prises soient justes et équilibrées, tout du moins représentatives de la population. Il est crucial de rappeler que la participation à la politique locale est une pierre angulaire de notre démocratie. Un nombre suffisant de conseillers général encourage l'engagement citoyen, permet une meilleure communication entre les élus et les citoyens, et renforce la confiance dans nos institutions.

En plus de cela, il faut penser à l'avenir de l'engagement actif de la population dans les affaires communales, un point essentiel pour un bon fonctionnement. Avec seuls 30 Conseillers généraux, pourra-t-on même encore garantir qu'assez de personnes veuillent ensuite s'engager au Conseil communal ? Rien n'est moins sûr. On déplore souvent un désengagement général pour la communauté et les sociétés locales. Gardons la possibilité à un nombre intéressant de personnes de s'engager pour la commune. Si l'on souhaite assurer la relève, ne fermons pas la porte au plus grand nombre. Si l'on souhaite une commune vivante, gardons 50 Conseillers généraux.

On croit régler certaines questions en diminuant le nombre de Conseillers généraux, comme la qualité de l'engagement ou la qualité des débats, ou même obtenir une meilleure confiance entre les deux Conseils. Gagez qu'il n'en est rien. Un nombre restreint n'assure aucunement un engagement de meilleure qualité, bien au contraire, le risque d'un désengagement est grand. La charge de travail sera plus grande et personne ne pourrait plus s'engager sans participer à une commission, alors que la sélection de conseillers motivés pour des commissions particulières sont justement le gage principal de la qualité du travail. Évitions donc de nous tirer une balle dans le pied en créant un problème structurel bien plus grave, en réduisant le nombre d'engagés dans la politique communale, qui mènera peut-être à terme à un manque de forces politiques pour s'occuper de notre commune.

En conclusion, nous vous invitons à maintenir le nombre de conseillers généraux à 50 pour notre commune de Belmont-Broye. Ainsi, nous respectons non seulement la loi sur les communes du canton de Fribourg, mais nous renforçons également nos valeurs en faveur d'une démocratie locale forte et participative, et nous assurons un engagement futur de la population dans les affaires et la politique communale.

Concernant le nombre de Conseillers communaux, notre groupe demande que les votes sur les questions des deux Conseils soient séparés, et, considérant que le Conseil communal est le mieux à même de décider de son meilleur fonctionnement, soutient la proposition d'un Conseil communal à 7.

M. Eric Brasey, groupe PLR Belmont-Broye

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Nous avons aujourd'hui un Conseil général composé de 50 membres pour la prochaine législature, nombre que le Conseil communal propose de réduire, le groupe PLR suit cette initiative. En effet, avec un Conseil général restreint, chaque membre se verra confier à une responsabilité plus grande, cela favorise l'implication personnelle, la préparation des dossiers, une participation active et des débats plus riches.

Certains craignent que cette réduction nuise à la fréquentativité de la population. C'est un point qu'il faut entendre mais qui ne tient pas face à la réalité d'un Conseil général plus motivé et plus investi. Un groupe de 30 membres engagés peut parfaitement remplir ce rôle au niveau de la qualité. Voilà pourquoi le PLR vous demande d'accepter cette proposition

Plus aucune question, ni remarque n'étant posée. **M. le Président** demande de passer au vote. Nous allons procéder de la manière suivante pour ce point, être donné qu'il y a plusieurs propositions qu'à son sens, les deux thèmes sont quand même légèrement dissociés. Il propose que l'on traite d'abord la proposition du Conseil communal, soit le « 7/30 » comme l'a appelé Monsieur le Syndic, si on accepte la proposition du Conseil communal, le point sera réglé. Si la proposition est refusée, on séparera les deux thèmes.

Les deux thèmes seront votés dans l'ordre des propositions, d'abord le nombre de conseillers communaux et ensuite un 2^{ème} vote avec le nombre de conseillers généraux. Il demande aux personnes qui acceptent la proposition du Conseil communal de bien vouloir lever leur carton vert, avis contraire, abstention ?

La proposition du Conseil communal est refusée par 40 non, 6 oui et 0 abstention.

Nous allons traiter d'abord le thème du Conseil communal selon l'ordre des propositions. Proposition du Groupe UDC-Indépendants-UDF à 9 Conseillers communaux. La proposition est refusée par 34 non, 12 oui et 0 abstention.

Proposition du groupe Le Centre Belmont-Broye à 7 Conseillers communaux. La proposition est acceptée par 34 oui, 12 non et 0 abstention.

La proposition du groupe Le Centre Belmont-Broye étant acceptée, nous aurons donc 7 membres au Conseil communal pour la prochaine législature.

Nous allons traiter maintenant le Conseil général selon le même ordre des propositions. Proposition du groupe UDC-Indépendants-UDF à 50 Conseillers généraux. La proposition est acceptée par 29 oui, 16 non et 0 abstention.

Vu que la décision est très claire, il n'est pas nécessaire de procéder au vote de la 2^{ème} proposition.

La proposition du groupe UDC-Indépendants-UDF étant acceptée, nous aurons donc 50 membres au Conseil général pour la prochaine législature.

7. Divers

M. le Président demande s'il y a des interventions.

M. Jean-Luc Rimaz, groupe UDC-Indépendants-UDF

Juste pour formuler un souci, je n'ai pas de recette miracle, mais ce serait bien que l'on en trouve une. Cela concerne les médecins dans une commune. Un docteur est parti et il n'a pas été remplacé. Un autre docteur risque aussi de partir. La commune ne cesse de s'agrandir et nous n'avons plus de médecins de famille, cela est très inquiétant.

J'ai vu qu'il y avait certaines communes qui essaient de trouver des locaux pour favoriser l'installation de médecins. Je sais bien que c'est compliqué mais, ce serait bien quand même que l'on essaye de trouver une solution pour faciliter l'arrivée du médecin dans la Commune parce que nous n'avons plus de médecin, on sait plus où aller, c'est vraiment un problème très grave. Il faudrait absolument qu'on puisse avoir des généralistes dans notre commune.

M. Albert Pauchard, Syndic, indique que c'est également une préoccupation pour le Conseil communal. Lorsque l'école primaire a déménagé du Bastillon pour aller à école Air à Dompierre, nous avons été approchés par un groupe de Médecins. Et immédiatement, nous avons saisi le Conseil communal, l'opportunité de leur présenter ces locaux. Il est vrai qu'après visite des locaux et analyses de leur part, ils ont décliné notre offre.

Le Conseil communal est conscient du problème. A chaque fois que des médecins souhaitent s'installer dans notre commune, un certain nombre de propositions est faite. Il est clair qu'au niveau des bâtiments communaux, nous avons peu de possibilités.

Nous avons cette possibilité qui est offerte par le Bastillon qui actuellement est la maison des associations. Mais c'est un des bâtiments qui nous semble être un bâtiment qui pourrait justement être réaffecté dans le cadre d'un cabinet médical.

Le Conseil communal est ouvert à toutes propositions. C'est une problématique qui n'est pas facile aussi à résoudre parce qu'il est clair que nous nous trouvons face à une profession libérale. Les médecins qui désirent s'installer aussi dans la commune malgré les conditions que l'on peut leur apporter de manière favorable ont aussi, je dirais, leur schéma d'affaires qui fait qu'ils n'ont pas toujours les mêmes considérations.

L'attractivité de notre commune est là et notre population grandit. Comme vous l'avez dit, c'est un souci et nous espérons pouvoir attirer les médecins. Peut-être une nouvelle qui est encourageante pour la région parce qu'il ne faut pas simplement parler de la commune de Belmont-Broye. Il faut voir la question de manière régionale. Dans le cadre du site AgriCo, un cabinet médical va s'ouvrir probablement cet automne.

M. Nicolas Bugnon, groupe la Gauche Plurielle désire déposer une question auprès du Conseil communal concernant l'évolution démographique et la situation financière :

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

En 2016, la commune fraîchement fusionnée comptait 4800 habitants. En 2025, ce sont désormais 6100 personnes qui habitent notre commune, soit une augmentation de 27% en 10 ans, un rythme que l'on peut qualifier d'exponentiel.

A côté de cela, les finances communales se péjorent rapidement. Nous observons encore dans les comptes 2024 que la situation ne va pas s'améliorer. Dès lors, il s'agit de considérer le paramètre de la population, surtout de son rythme d'évolution, en regard de la situation financière.

Certains ont voulu croire qu'en s'attaquant à des coupes budgétaires marginales, ils régleraient la situation. Il s'agit pourtant de penser aux causes réelles de cette situation. En plus des augmentations des coûts de la santé et de l'éducation, il s'agit donc de questionner la politique en matière d'augmentation de la population.

Attirer des habitants est sans doute une bonne idée pour obtenir quelques rentrées fiscales, mais à un rythme trop rapide, les infrastructures ne peuvent pas suivre, ni les moyens pour les financer. Il est essentiel de réfléchir à cette croissance galopante en lien avec son impact financier, et de considérer les défis posés par les investissements nécessaires pour maintenir et développer nos infrastructures en conséquence. Une école vient d'être construite, les écoles sont déjà pleines. Une crèche vient d'être construite, elle est déjà pleine.

Beaucoup d'immeubles ont été érigés, qui ont amené cette augmentation démographique. Dès lors, la question se pose de la politique menée, notamment en termes de constructions, donc d'aménagement du territoire, levier principal de l'évolution démographique locale. On pourrait notamment réduire la cadence des nouvelles zones à bâtir, autrement dit, éviter de demander le maximum de zone constructibles. Le but étant que la construction de nouveaux logements amène une augmentation de population qui soit supportable en termes d'infrastructures.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers, quelle est la vision politique d'avenir du Conseil communal en matière d'évolution démographique ? Va-t-on favoriser le même rythme d'augmentation dans les 10 ans à venir pour arriver à plus de 8000 habitants en 2035 ?

Plus précisément, quelle est la vision qui a été menée en la matière pour les PAL récemment entrés en force ou sur le point de l'être et quels sont les prévisions d'évolution démographique sur cette base ?

Et au-delà, quelle sera la vision pour la suite, dans le cadre d'éventuelles révisions futures des PAL ?

Finalement, comment envisagez-vous de gérer la croissance qui en résultera tout en assurant la pérennité financière de notre commune et en répondant aux besoins en infrastructures ?

Je vous remercie très sincèrement de votre attention et attends avec intérêt vos réponses et propositions.

M. Pascal Joye, Conseiller communal, indique que pour l'instant, nous n'avons pas de réponse claire et net. Il espère une réponse écrite d'ici 6 mois ou 9 mois. La seule chose qu'on est certaine, c'est que la commune n'a pas à main mise sur les terrains privés. Actuellement tous les terrains disponibles sont maintenant privés. La question sera soumise au Conseil communal qui lui rendra réponse.

Mme Sophie Meyer, groupe MBB dépose une question concernant la prévention et information concernant le frelon asiatique auprès du Conseil communal :

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,
Chers Collègues,

Face à la progression du frelon asiatique sur notre territoire et aux risques qu'il représente tant pour la biodiversité locale que pour la sécurité des citoyens, je souhaiterais savoir quelles mesures d'information et de prévention sont actuellement prévues ou envisagées par la commune.

Plus précisément :

La commune a-t-elle prévu une campagne d'information destinée aux habitants ainsi qu'aux employés communaux concernant la reconnaissance des nids, les risques et les comportements à adopter en cas de présence de frelons asiatiques ou de nids ?

1. Le frelon asiatique (*Vespa velutina*)

Originaire d'Asie, il a été introduit accidentellement en France vers 2004. Depuis, il s'est rapidement répandu à travers l'Europe, notamment en Suisse où sa présence est en forte croissance ces dernières années. Des nids ont été découverts à Montagny ainsi qu'à Payerne l'année dernière.

Aujourd'hui à dans le Vully les Lacs deux reine fondatrices ont été prise dans le piégeage autorisé dans le canton de Vaud.

Le canton de Fribourg n'a pas mis en place l'autorisation ou l'interdiction du piégeage des frelons asiatique.

2. Les types de nids

Le frelon asiatique construit deux types de nids chaque année :

- Le nid primaire : construit au printemps par une fondatrice (reine) dans un endroit abrité (abri de jardin, cabanon, avancée de toit...). Il est de petite taille, environ une balle de tennis à un ballon de handball.
- Le nid secondaire : construit plus tard, souvent en hauteur (dans les arbres, haies, bâtiments) il peut être jusqu'à 40M de haut, et peut atteindre 1 mètre de diamètre.
- Ce nid héberge plusieurs milliers d'individus en été.

3. Pourquoi faut-il s'en préoccuper ?

- Danger pour la biodiversité : le frelon asiatique est un prédateur d'abeilles ainsi que tous les autres insectes pollinisateurs, ce qui menace nos écosystèmes.
- Risque pour les personnes : bien qu'il ne soit pas naturellement agressif, il peut attaquer s'il se sent menacé, surtout à proximité du nid.
- Nids difficiles à repérer : en particulier les secondaires, souvent très hauts et camouflés.

4. Une progression rapide

Chaque nid peut produire plusieurs dizaines de nouvelles reines à la fin de l'été, qui iront fonder de nouveaux nids l'année suivante. Sans intervention, leur population double ou triple chaque année dans une région.

Un projet dans le cadre de l'intersection des apiculteurs de la Broye Vaudoise et Fribourgeoise un projet est en train de ce mettre en place.

En vous remerciant par avance pour vos réponse et pour l'attention portée à cette problématique.

M. Albert Pauchard, Syndic, indique que le Conseil communal a publié l'année dernière dans le fil d'information, une première communication concernant le frelon à asiatique, pour que la population puisse prendre conscience de cette problématique qui est réelle. Et nous allons republier une information dans le prochain bulletin d'information communale. Il s'agissait d'une fiche où on montrait la différence entre le frelon asiatique et le frelon indigène, chose qui n'est pas toujours facile si vous n'êtes pas entomologue pour déterminer quel est le véritable frelon et l'ennemi asiatique ou l'ami indigène.

Lors de la dernière séance que nous avons eue avec les services extérieurs de la commune, le service de la voirie et le service de conciergerie, nous en avons parlé aux différents collaborateurs. Nous les avons sensibilisés à cette problématique. Ils vont d'ailleurs recevoir d'ici peu, la même fiche pour qu'ils puissent identifier ces 2 types de frelons. Si le cas se révèle que nous avons une présence de frelons asiatique, nous leur avons demandé de signaler cette présence à l'administration communale pour qu'elle puisse faire le nécessaire auprès des autorités communales et des services vétérinaires qui je crois, est chargée à mon avis de l'éradication de cet indésirable.

En résumé, nous avons une sensibilisation auprès de nos collaborateurs pour qu'ils puissent nous reporter leurs observations. Et d'autre part, dans le prochain bulletin communal, nous allons refaire la même information à la population. Après, la lutte contre le frelon asiatique est une lutte de compétences fédérale, nous nous sommes là, je veux dire pour relayer et dire aux gens, soyez attentifs, signalez sa présence pour que nous ne puissions pas nous tant que commune, mais que les autorités compétentes puissent agir contre cet insecte.

Mme Désirée Thalmann, groupe La Gauche Plurielle.

Rapport des commissions

Lors du conseil général du 16 décembre 2019 sous point 8 de l'ordre du jour la présidente du Conseil général informait de la mise en place de rapport des commissions

Je constatais un manque d'information des différentes commissions. C'est pourquoi, un formulaire a été préparé à l'attention des commissions pour leur permettre d'établir un rapport.

Durant la nouvelle législature ces rapports ont été un peu oubliés. Au nom du groupe de la Gauche plurielle je vous prie, d'établir des rapports des commissions pour la séance du 22 septembre prochain.

Je demande au bureau d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Présentation des rapports par les commissions. Les rapports sont envoyés avec les autres documents de préparation à la séance.

Il est important pour tout le Conseil général de rester au courant des travaux des commissions. Certaines n'ont jamais rapporté les travaux, les projets, les propositions ou encore le nombre de séances effectuées.

(Libre à vous d'utiliser le formulaire)

Je vous remercie pour votre attention

M. Albert Pauchard, Syndic, répond directement à Mme Thalmann.

Pour être clair, actuellement, la commune de Belmont-Broye a un certain nombre de commissions. Les commissions qui doivent ou qui devraient reporter au Conseil général sont la commission des naturalisations et la commission financière. Reportez-vous à la loi. Les autres commissions, que ce soit de l'aménagement, de l'énergie, la Commission culturelle ou Senior, sont des commissions qui dépendent du Conseil communal. Des commissions qui sont des commissions, je dirais paritaires où il y a des Conseillers généraux. Ces commissions apportent des analyses, des réflexions au Conseil communal. Qui décide ensuite.

Là-dessus nous avons un rapport de gestion et l'ensemble des commissions donnent les informations qui sont nécessaires et complémentaires à insérer dans le rapport. Lors de l'intervention en 2018, nous n'avions pas de rapport de gestion.

Nous n'avons pas fait la distinction entre les commissions qui sont des commissions propres au Conseil général et les commissions qui sont des commissions qui dépendent du Conseil communal.

Les travaux des commissions qui dépendent du Conseil communal rapportent au Conseil communal. Le Conseil communal rapporte après dans le rapport de gestion, le travail et l'activité de ces commissions-là donc vous. Vous pouvez retrouver toutes ces informations dans ce document. Il n'est dès lors pas nécessaire de complexifier l'appareil administratif qui est déjà assez important.

M. Ivan Thévoz, groupe UDC-Indépendants-UDF, indique que pour répondre à M. Bugnon, il préconise de voter prochainement pour l'initiative fédérale qui a récolté 100'000 signatures pour lutter contre l'immigration et contre une Suisse à 10 millions d'habitants. On peut fermer un peu les frontières, ça résultera beaucoup de frontières sur l'italien. Il y a des précurseurs, n'est-ce pas ?

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions, ce qui n'est pas le cas.

M. le Président indique que c'était aujourd'hui sa dernière séance en tant que Président. Ce fut un réel plaisir pour lui de présider ces 3 séances. Certes, il y en avait que 3 au lieu de 4 avec les 2 premières séances qui ont duré pas longtemps. Ce doit équivaloir au nombre d'heures de 4 des 4 séances habituelles.

Durant son année de présidence, or les conseils généraux, il a eu la chance de faire quelques représentations. Que ce soit l'apéro économique ou la fête nationale à Chandon, il a eu la chance de pouvoir dire quelques mots lors de la remise des clés de la Maison des Association à Dompierre.

La réception des nouveaux jeunes citoyens ainsi que la réception des nouveaux habitants, d'agréables moments où il a également eu la chance de pouvoir dire quelques mots.

En conclusion, ce fut pour lui un réel plaisir de présider ce Conseil général et il remercie le Conseil général pour la confiance témoignée. Il l'encourage également toutes les personnes désirant prendre cette fonction. C'est extrêmement intéressant. Il souhaite beaucoup de succès au prochain Président.

Il rappelle la prochaine séance du Conseil général qui aura lieu le 30 juin 2025 à 19h30 à la salle polyvalente de Léchelles.

Comme il n'y a plus de remarque, **M. le Président** souhaite une bonne fin de soirée et invite les personnes présentes à une verrée.

M. le Président lève la séance à 21h22.

Au nom du Conseil général



Laurence Esseiva
Secrétaire



Matthieu Chardonnens
Président